



CityZen

Ecole de Conduite Citoyenne

Programme de Formation



PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE - CATÉGORIE A2

PRÉ-REQUIS

- Etre apte sur le plan médical.
- Avoir réussi l'Épreuve Théorique Générale Motocycllette (ETM).
- Etre titulaire de l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes nés après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez.
- Etre âgé de 18 ans minimum.

DUREE

- Minimum 20 heures de pratique, dont 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- Si vous êtes titulaire du permis A1 (AL avant le 1er mars 1999), vous permettant de conduire une motocycllette légère d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm³, la durée minimale des leçons est ramenée à 15 heures, dont 5 hors circulation et 10 en circulation.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage de la catégorie A2 du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein d'une agence City'Pro / City'Zen.

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire, l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement et de validité du permis de conduire et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

ACCESSIBILITE HANDICAPE

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

Cachet :

PERSONNES CONCERNÉES

Le permis A2 autorise à conduire

- une moto (avec ou sans side-car), dont la puissance n'excède pas 35 kilowatts (47,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kw par kilogramme,
- Un trois roues d'une puissance maximale de 15 kW.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocycllette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :
 - Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
 - Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocycllette à allure faible et soutenue.
 - Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
 - Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.
- 2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocycllettes

COMPETENCE 1

MAITRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - Descendre de la machine en sécurité.
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations
- Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocycllettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocycllette
- Pratiquer l'éco-conduite